



*Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

La ministre

Paris, le 17 avril 2015

Madame, Monsieur,

Le Président de la République a fait de l'éducation la priorité du quinquennat. Depuis 2012, les efforts de la refondation de l'École de la République ont été concentrés sur le premier temps de la scolarité obligatoire avec la priorité donnée au premier degré. C'est maintenant le collège qui fait l'objet d'un projet de nouvelle organisation. Ce projet a été présenté au Conseil supérieur de l'éducation le 10 avril dernier et a reçu un avis favorable.

Depuis vingt-cinq ans, les tentatives de réformer le collège ont été nombreuses, sans parvenir à donner les résultats escomptés. En compréhension de l'écrit, en mathématiques, en histoire-géographie-éducation civique, en langues vivantes, malgré l'engagement et les efforts au quotidien de tous les professeurs, les élèves qui ne maîtrisent pas les compétences de base sont de plus en plus nombreux. Aujourd'hui, l'ensemble des leviers est mobilisé : nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, publié le 2 avril au Journal officiel ; nouveaux programmes pour l'ensemble de la scolarité obligatoire, dont les projets viennent d'être publiés par le Conseil supérieur des programmes et qui seront mis en consultation très prochainement ; organisations pédagogiques renouvées ; évaluations repensées. Les évolutions apportées ont été construites sur la base des pratiques pédagogiques que beaucoup d'entre vous mettent déjà en œuvre et qui ont fait preuve de leur efficacité.

L'objectif de la nouvelle organisation du collège est double : renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans toutes les matières et développer de nouvelles compétences indispensables au futur parcours de formation des collégiens. Assurer un même niveau d'exigence pour que tous les élèves acquièrent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture par une priorité centrale donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux est un impératif. Le collège permettra à tous les élèves de mieux apprendre pour mieux réussir en donnant plus de confiance aux enseignants, plus de liberté pédagogique, plus de capacité d'adaptation aux besoins divers des élèves.

Pour ce faire, une marge de manœuvre est mise à disposition des collèges dans la gestion de leur dotation, afin que les équipes pédagogiques puissent concevoir des actions pédagogiques et des parcours scolaires favorisant la réussite de tous. Elle s'accompagne d'une importante augmentation du total hebdomadaire des heures mis à la disposition des professeurs de collège pour la prise en charge des élèves de la sixième à la troisième, qui passe de 110,5 heures à 115 heures à la rentrée 2016, et à 116 heures à partir de la rentrée 2017 (sur les quatre niveaux). Le renforcement des marges heures professeurs favorisera le travail en groupes à effectifs réduits – tout particulièrement en sciences expérimentales, technologie, langues vivantes étrangères et enseignement moral et civique – et les interventions conjointes de plusieurs enseignants.

Cette liberté est une liberté pédagogique donnée aux équipes éducatives. La mise en œuvre des enseignements pratiques interdisciplinaires, celle de l'accompagnement personnalisé, l'utilisation de la dotation d'heures professeurs pour le travail en petits groupes et en co-animation ne se feront pas sans la contribution des conseils d'enseignement, ni sans l'avis du conseil pédagogique. Je veillerai par ailleurs à ce que l'organisation des enseignements dans chaque établissement repose sur les personnels et les compétences en place, ainsi que sur les projets en cours. Je publierai à cet effet une circulaire qui viendra préciser les modalités de mise en œuvre de la nouvelle organisation des enseignements.

La structuration disciplinaire des enseignements est au cœur de la nouvelle organisation des enseignements au collège. L'horaire disciplinaire des élèves est fixé à 26 heures hebdomadaires pour chacun des niveaux du collège. Trois de ces heures en classe de sixième et quatre de ces heures en classes de cinquième, quatrième et troisième, sont consacrées aux enseignements complémentaires créés par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et programmation pour la refondation de l'École de la République.

Ces enseignements complémentaires prennent la forme de temps d'accompagnement personnalisé et d'enseignements pratiques interdisciplinaires. Huit thèmes ont été définis pour ces derniers, qui seront pour les élèves des temps privilégiés pour mettre en œuvre de nouvelles façons d'apprendre et de travailler. Pour les professeurs, ces enseignements pratiques interdisciplinaires représenteront des possibilités nouvelles pour travailler ensemble des thèmes de leurs programmes qu'ils traitent seuls aujourd'hui.

Je souhaite, enfin, que les réformes pédagogiques que je mène soient l'instrument de l'amélioration des compétences en langues vivantes étrangères des élèves français et d'une véritable diversité linguistique qui commence dès l'école. L'amélioration des compétences des élèves passe, pour la première langue vivante, par un apprentissage dès le cours préparatoire pour tous les élèves à compter de la rentrée 2016, et par un maintien des horaires en langue vivante 1 au collège. Elle passe, pour la langue vivante 2, par un démarrage en cinquième pour tous les élèves et par 54 heures de plus sur l'ensemble du collège, soit une augmentation du temps de langue vivante 2 pour tous les élèves de 25 %, quand les classes bi-langues ne concernent aujourd'hui que 15,9 % des élèves de sixième et 16,7 % des élèves de cinquième.

Afin de promouvoir la diversité linguistique, la nouvelle organisation du collège prévoit parallèlement que les élèves qui ont bénéficié de l'enseignement d'une langue vivante étrangère autre que l'anglais à l'école élémentaire peuvent se voir proposer de poursuivre l'apprentissage de cette langue en même temps que l'enseignement de l'anglais dès la classe de sixième.

Je demanderai par ailleurs aux recteurs d'académie et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale de construire une nouvelle carte des langues de l'école au collège assurant la diversité linguistique et la continuité des parcours d'apprentissage des langues. Cette diversité devra bénéficier en particulier à l'apprentissage de l'allemand à l'école et au collège.

Je sais qu'un certain nombre d'entre vous a des interrogations précises sur la nouvelle organisation du collège. Une présentation de la réforme et une foire aux questions sont mises à votre disposition sur le site eduscol.education.fr.

La nouvelle organisation du collège implique une mobilisation de toutes les forces en présence. Les équipes bénéficieront de formations pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs futurs projets tout au long de l'année scolaire 2015-2016. Les principaux, les inspecteurs pédagogiques seront accompagnés dès ce printemps, de sorte que des formations puissent notamment être organisées sur site dans tous les collèges.

Le collège est depuis trop d'années le niveau oublié des politiques scolaires. Notre objectif est de mettre fin à cette situation avec une réponse globale et adaptée aux enjeux de la société d'aujourd'hui. La nouvelle organisation du collège, la création de secteurs communs à plusieurs collèges pour favoriser la mixité sociale, la nouvelle éducation prioritaire, ainsi que la réforme de l'allocation des moyens pour tenir compte non seulement des effectifs mais aussi des difficultés sociales, concourront à faire du collège, pour chaque élève, le tremplin vers la poursuite de ses études, la construction de son avenir personnel et professionnel, et la préparation à l'exercice de la citoyenneté.

Comptant sur vous pour atteindre cet objectif,



Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche